

(1)

(N° 246.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 25 AVRIL 1920.

Proposition de loi
accordant une pension à la dame Juliette Brabant,
veuve de M. Antoine Borboux.

DÉVELOPPEMENTS

MESSIEURS,

Les soussignés, s'inspirant des considérations qu'a fait valoir M. V. Bege-rem tout récemment, et dans une circonstance analogue, demandent à la Législature d'accorder une pension à M^{me} J. Brabant, veuve de M. Antoine Borboux.

Ils lui rappellent que, durant vingt ans, M. Borboux a collaboré à ses travaux avec un dévouement et une compétence auxquels le Parlement voudra rendre hommage.

Ils sont persuadés que la Législature accordera à la proposition qu'ils ont l'honneur de lui soumettre l'accueil unanimement favorable qu'elle a réservé aux projets analogues lui présentés antérieurement.

P. DAVID.

PROPOSITION DE LOI

accordant une pension à la dame
Juliette Brabant, veuve de M. An-
toine Borboux.

ARTICLE PREMIER.

Il est accordé à charge du Trésor public une pension viagère de 3,000 francs, incessible et insaisissable, à la dame Juliette Brabant, veuve de M. Antoine Borboux.

ART. 2.

La bénéficiaire de la présente, si elle vient à se remarier, perdra tout droit à la pension.

ART. 3.

Cette pension prendra cours à dater du 1^{er} décembre 1919.

ART. 4.

Un crédit de 3,000 francs, couvert au moyen des ressources ordinaires, sera inscrit au budget de la Dette Publique de 1920.

VOORSTEL VAN WET

waarbij een pensioen wordt verleend
aan Mevrouw Juliette Brabant, we-
duwe van den heer Antoine Borboux.

EERSTE ARTIKEL.

Ten laste van de Openbare Schatkist wordt een onafstaanbaar en onaantastbaar levenslang pensioen van 3,000 frank verleend aan Mevrouw Juliette Brabant, weduwe van den heer Antoine Borboux.

ART. 2.

Indien de krachtens deze wet pensioengerechtigde dame hertrouwt, verliest zij alle rechten op pensioen.

ART. 3.

Het pensioen zal ingaan met 1 December 1919.

ART. 4.

Een crediet van 3,000 frank, door de gewone geldmiddelen gedekt, wordt uitgetrokken op de Begrooting van 's Lands Schuld voor 1920.

P. DAVID.
Jules HOEN.
L. PIRARD.
S. WINANDY.
Fernand HOUGET.